

## RÈGLEMENT DE JEU CONCOURS

### « GRAND JEU CONCOURS – Places pour les Jeux Olympiques »

#### **ARTICLE 1 : SOCIETE ORGANISATRICE**

La Ligue SUD Basket Ball, association, loi 1901, identifiée au registre des associations sous le numéro W061008355 et immatriculée sous le numéro 393731260, dont le siège social est situé Ligue SUD Basket Ball 1686 Chemin de Sauvecanne – 13320 Bouc-Bel-Air (ci-après « **l'Organisateur** »), organise un jeu concours gratuit et sans obligation d'achat intitulé « **GRAND JEU CONCOURS – Places pour les Jeux Olympiques** » (ci-après le « **Jeu** »), à destination exclusive des licenciés à la Ligue SUD Basket Ball, et qui se déroulera du 18 juin 2024 17h00 au 18 juillet 2024 23h59.

#### **ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION**

Le Jeu est réservé à toute personne physique en France régulièrement licencié à la Ligue SUD Basket Ball au cours de la saison 2023-2024 (ci-après le « **Participant** »).

Ne peuvent participer au présent Jeu :

- les mandataires sociaux et employés de l'Organisateur ou de toute autre entité composant la Ligue SUD Basket Ball;
- les personnes ayant collaboré à l'organisation du Jeu ;
- les mandataires sociaux et employés de la Ligue SUD Basket Ball;
- ainsi que les membres des familles et conjoints des personnes ci-dessus mentionnées (même nom de famille, même adresse postale).

**La participation à ce Jeu est gratuite et sans obligation d'achat.**

**Elle est limitée à une participation une fois par semaine par personne durant toute la durée du Jeu.**

La participation est strictement nominative et le Participant ne peut en aucun cas jouer sous plusieurs pseudonymes ou pour le compte d'autres participants. L'Organisateur se réserve le droit de demander à tout participant de justifier de ces conditions. Toute personne ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier sera exclue du Jeu et ne pourra, en cas de gain, bénéficier de la dotation.

Il est entendu qu'un Participant est défini comme une personne physique unique : toute utilisation d'adresses différentes pour un même participant serait considérée comme une tentative de fraude entraînant l'élimination immédiate du Participant et l'annulation éventuelle des gains.

### **ARTICLE 3 : MODALITES DE PARTICIPATION**

Le Jeu est accessible aux Participants **du mardi 18 juin 2024 00h00 au jeudi 18 juillet 2024 à 23h59**.

Le Jeu est basé sur le principe du « quizz » et de la réflexion.

Pour participer, le Participant doit procéder comme suit :

- Accéder au formulaire du Jeu accessible directement depuis le site internet [sudbasketball.fr](http://sudbasketball.fr) et depuis les publications sur les réseaux sociaux ;
- S'identifier sur son adresse e-mail et son n° de Licence FFBB attribué lors de la saison 203/2024. Si le Participant ne dispose pas de Licence FFBB sur la saison en cours, il ne pourra pas participer. En ce cas, le Participant reste libre de souscrire ou à une licence fédérale pour la saison 2024-2025 au sein de la Ligue Sud Basket Ball à partir du 1<sup>er</sup> Juillet 2024. Il est néanmoins rappelé que le Jeu est réservé aux membres licenciés de la Ligue SUD Basket Ball ;
- Si le Participant décide de souscrire à une licence FFBB au sein de la Ligue SUD Basket Ball à compter du 1<sup>er</sup> Juillet, il deviendra un Participant au Jeu ;
- Cliquer sur « je tente ma chance » ou l'url d'accès au Quizz communiqué.

Le Participant découvre répond à une série de 42 questions sur la page du Jeu, en cas de gain il sera notifié par courriel de la dotation remportée.

La participation au Jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement (ci-après le « **Règlement** »), dans son intégralité ainsi que de la législation en vigueur sur le territoire français (notamment, les lois relatives à l'Informatique, aux Libertés, au respect des bonnes mœurs, à la propriété littéraire et artistique).

La participation au présent Jeu implique une attitude loyale, responsable et digne impliquant notamment le respect des règles du présent Règlement et des droits des autres participants.

Le Participant s'interdit de mettre en œuvre ou de chercher à mettre en œuvre tout procédé de participation qui ne serait pas conforme au respect des principes du présent Règlement.

### **ARTICLE 4 : DOTATION**

« La dotation est composée de 32 billets pour les épreuves de basket-ball 5x5 des jeux olympiques Paris 2024 soit :

- 6 billets pour l'épreuve de Basket-Ball au Stade Pierre MAUROY BKB20, catégorie A du 02 août 2024 17h15 d'une valeur de 160 euros
- 12 billets pour l'épreuve de Basket-Ball au Stade Pierre MAUROY BKB21, catégorie A du 02 août 2024 21h00 d'une valeur de 160 euros

- 6 billets pour l'épreuve de Basket-Ball au Stade Pierre MAUROY BKB23, catégorie A du 03 août 2024 17h15 d'une valeur de 160 euros
- 6 billets pour l'épreuve de Basket-Ball au Arena BERCY BKB31, catégorie A du 06 août 2024 21h30 d'une valeur de 280 euros
- 2 billets pour l'épreuve de Basket-Ball au Arena BERCY BKB38, catégorie B du 09 août 2024 17h30 d'une valeur de 215 euros

Chaque gagnant du Jeu (ci-après le « **Gagnant** ») ne pourra remporter qu'un lot de 2 billets pour l'une des épreuves mentionnées ci-avant (ci-après la « **Dotation** »).

La Dotation remportée ne pourra donner lieu de la part des Gagnants à aucune négociation d'aucune sorte, ni à la remise de sa contre-valeur en argent, ni à son remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit. L'hébergement et le déplacement ne sont pas pris en charge. Les billets sont nominatifs et non cessibles.

Dans l'hypothèse où un Gagnant ne voudrait pas ou ne pourrait pas, pour quelle que raison que ce soit, bénéficier de tout ou partie de la Dotation gagnée dans les conditions décrites dans le présent Règlement, il serait considéré comme ayant renoncé au bénéfice complet de ladite Dotation et ne pourra prétendre à une quelconque indemnisation ou contrepartie de la part de la Société Organisatrice à ce titre.

## **ARTICLE 5 : INFORMATION DES GAGNANTS ET RETRAIT DE LA DOTATION**

Les Gagnants seront désignés grâce au principe de réussite aux 42 questions qui composent le Quizz, les réponses sont enregistrées et horodatées.

L'utilisation du formulaire GoogleForm permet la gestion de l'enregistrement des horaires et dates précises qui permettra de déterminer les gagnants pour les lots susmentionnés. Pour chaque « Instant Gagnant », la première personne trouvera les réponses exactes du Jeu sera le gagnant du lot en question.

Un courrier électronique sera envoyé par l'Organisateur au Gagnant à l'adresse email renseignée lors de son inscription au jeu afin de lui confirmer la Dotation gagnée et la manière dont il peut la récupérer.

Toutes les Dotations seront gérées directement via la plateforme Client Ticketing Platform (« **CTP** ») de Paris 2024.

Les Gagnants recevront un courrier électronique directement par la plateforme CTP et/ou de la Ligue SUD Basket Ball. Dans ce courrier électronique, figurera un lien permettant au Gagnant de télécharger sa Dotation.

Le Gagnant devra indiquer le coordonnées de la personne qui l'accompagnera pour la remise de sa Dotation (nom/prénom de la personne physique accompagnante).

Il ne pourra pas revendre ses billets sur toute plateforme de revente y compris celle mise à disposition par Paris 2024.

## **ARTICLE 6 : LITIGES ET RESPONSABILITES**

L'Organisateur ne pourra être tenu pour responsable si, en cas de force majeure ou de nécessité justifiée, il était amené à annuler le présent Jeu, à l'écourter, à le proroger ou à en modifier les conditions.

L'Organisateur pourra annuler ou suspendre tout ou partie du Jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit. Il se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les Dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

En cas d'incidents sur la Dotation, l'Organisateur se réserve le droit de remplacer tout ou partie de la Dotation par une autre Dotation de valeur équivalente. L'Organisateur ne saurait être tenu responsable de l'utilisation, voire du négoce de la Dotation par le Gagnant.

L'Organisateur décline toute responsabilité pour tous les incidents et/ou accidents qui pourraient survenir pendant la durée de jouissance de la Dotation attribuée et/ou du fait de son utilisation et exclut toutes garanties à l'égard du Gagnant.

En cas de litige relatif à l'interprétation et à l'exécution du présent règlement de Jeu, l'Organisateur recherchera une solution amiable du litige avec le(s) Participant(s). A défaut de règlement amiable, toute contestation relève de la compétence des tribunaux judiciaires.

## **ARTICLE 7 : DONNEES PERSONNELLES**

Les données personnelles collectées dans le cadre du Jeu sont exclusivement destinées à l'Organisateur et seront traitées conformément aux dispositions applicables à la protection des données à caractère personnel et en particulier celles du Règlement UE 2016 /679 du 27 avril 2016 (ci-après le « RGPD ») et de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 telle que modifiée (ci-après la « Loi Informatique et Libertés »).

Dans le cadre du Jeu, seront collectées les données personnelles des Participants suivantes :

- Nom
- Prénom
- Adresse email (ci-après les « **Données Personnelles** »)
- Numéro de Licence FFBB attribué lors de la saison en cours



- Les responsables de traitement seront :

- l'Organisateur

- Ligue SUD Basket Ball, association, loi 1901, identifiée au registre des associations sous le numéro W061008355 et immatriculée sous le numéro 393731260, dont le siège social est situé Ligue SUD Basket Ball 1686 Chemin de Sauvecanne – 13320 Bouc-Bel-Air.

Les Données Personnelles seront collectées, stockées, consultées et traitées :

- pour la participation des Participants au Jeu ;
- pour la désignation des Gagnants.

La base légale de ce traitement est l'exécution du présent Règlement.

Les Données Personnelles ne feront l'objet d'aucun transfert en dehors de l'Union Européenne. Aucun profiling ne sera réalisé.

Sera destinataire des Données Personnelles des Participants :

- L'Organisateur ;

Seules les Données Personnelles des Gagnants du Jeu seront transmises à Paris 2024 pour permettre le suivi et réalisation de la Dotation et Paris 2024 pourra agir alors en qualité de responsable de traitement. Les Gagnants seront soumis à la Politique de confidentialité de Paris 2024 sur Internet.

Les Données Personnelles des Participants seront conservées pour la durée du Jeu, augmentée de deux (2) mois.

Les Données Personnelles collectées sont obligatoires pour participer au Jeu. Par conséquent, le Participant qui exercera le droit de suppression de ses Données Personnelles le concernant avant la fin du Jeu sera réputé renoncer à sa participation.

De la même manière, tout Gagnant qui demanderait la suppression de ses Données Personnelles avant la date de remise de la Dotation, rendra impossible toute prise de

contact avec l'Organisateur ou Paris 2024 qui réalisera la livraison des Dotations. Il sera donc réputé avoir renoncé à sa participation et à l'attribution de sa Dotation.

En vertu du RGPD et de la Loi Informatique et Libertés, les Participants et Gagnants disposent des droits suivants :

- accéder à leurs Données Personnelles, notamment pour vérifier leur exactitude et leur exhaustivité ;
- demander une rectification de leurs Données Personnelles ;
- s'opposer ou demander une limitation du traitement de leurs Données Personnelles ;
- demander la portabilité des Données Personnelles ;
- donner des instructions sur le traitement de leurs Données Personnelles après leur mort.

Pour exercer les droits cités ci-dessus, les Participants et Gagnants peuvent envoyer un mail à l'adresse suivante : [communication@sudbasketball.fr](mailto:communication@sudbasketball.fr)

Si vous souhaitez obtenir des informations complémentaires, les coordonnées du Responsable du Traitement (y compris son délégué à la protection des données) sont [communication@sudbasketball.fr](mailto:communication@sudbasketball.fr) ou 1686 Chemin de Sauvecanne – 13320 Bouc-Bel-Air, France.

Par ailleurs, si le Participant et/ou Gagnants ne sont pas satisfaits de la manière dont sont traitées leurs Données Personnelles, ils pourront introduire une réclamation auprès de la CNIL, 3, place de Fontenoy 75007 Paris.

## **ARTICLE 8 : CONVENTION DE PREUVE**

Il est convenu que l'Organisateur pourra se prévaloir, notamment aux fins de preuve de tout acte, fait ou omission, des programmes, données, fichiers, enregistrements, opérations et autres éléments (tels que des rapports de suivi ou autres états) de toute nature ou sous tous formats ou supports informatiques ou électroniques, établis, reçus ou conservés directement ou indirectement par l'Organisateur, notamment dans ses systèmes d'information.

Les éléments considérés constituent des preuves et, s'ils sont produits comme moyens de preuve par l'Organisateur dans toute procédure contentieuse ou autre, ils seront recevables, valables et opposables de la même manière, dans les mêmes conditions et avec la même force probante que tout document qui serait établi, reçu ou conservé par écrit.

## **ARTICLE 9 : COMMUNICATION DU REGLEMENT DE JEU**

Le Règlement complet du Jeu est accessible à l'adresse suivante :

<https://www.sudbasketball.fr/paris-2024>

Le Règlement du Jeu peut également être adressé, à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande écrite par courrier à l'adresse de l'Organisateur stipulée à l'article 1 du présent Règlement.

Toute modification ou interruption du Jeu ou modification du présent Règlement fera l'objet d'un avenant qui sera publié sur le site internet westfield.com

Toute réclamation doit faire l'objet d'une demande écrite à l'attention de l'Organisateur à l'adresse email suivante à l'article 1 du présent règlement.

L'Organisateur se réserve le droit, à sa seule discrétion, de répondre ou non à toute correspondance relative au Jeu.

### **Extrait de règlement du jeu-concours « GRAND JEU CONCOURS**

#### **Places pour les Jeux Olympiques »**

Jeu gratuit et sans obligation d'achat organisé par la Ligue SUD Basket Ball du 14 juin 2024 au 12 juillet 2024. Règlement complet du Jeu est disponible à l'adresse suivante : <https://www.sudbasketball.fr/paris-2024> adressé à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande par courrier à l'adresse suivante : 1686 Chemin de Sauvecanne – 13320 Bouc-Bel-Air ; dotation : 14 billets représentant une valeur de 2350 euros pour les épreuves de basket-ball 5x5 des Jeux Olympiques de Paris 2024.